DLP 19-8-82019225

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41.42

ABONNEMENT ANNUEL 85 F
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 16 - 16 AOUT 1982

VIGNE

EUDEMIS :

Le 3ème vol a vu son déroulement modulé par les conditions climatiques particulières de la première quinzaine d'Août. Les pontes ont été observées dans les situations favorables. Les éclosions d'oeufs ont été souvent retardées, mais on commence à déceler des chenilles. La note éditée spécialement pour l'Hérault l'a précisé, il en est de même pour la région nîmoise.

Rappelons que le traitement de type curatif doit être appliqué dès que les chenilles sont jugées en nombre dommageable. La proximité des vendanges impose de respecter strictement les délais d'emploi d'insecticides.

N.B. : Les raisins de table récoltés sous huitaine ne peuvent être traités.

L'activité d'Eulia est decelée sur le littoral.

BOTRYTIS :

L'application conseillée 3 semaines avant vendanges devra être renouvelée dans les vignes déjà traitées contre cette maladie (Gard, littoral).

OLIVIER

MOUCHE DE L'OLIVE :

Le vol se développe actuellement. Le seuil d'intervention justifiant un traitement est fixé à 5 % d'olives piquées et même 3 % pour celles de confiserie. Dans les olivettes irriguées le risque de contamination est plus grand que dans les autres plantations. Les produits préconisés sont :

deltaméthrine	: 1,25 g. de m.a./hl	*fenthion*	: 50 g. de m.a./hl
diazinon	: 30 g. de m.a./hl	*formothion*	: 40 g. de m.a./hl
diméthoate	: 30 g. de m.a./hl	*phosphamidon*	: 30 g. de m.a./hl

L'hydrolysat de protéines est également possible.

P 436

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur G. THEISSEN N° d'inscription P.P. 531 A.D

A R B R E S   F R U I T I E R S

Nous rappelons que vous avons précisé dans le bulletin précédent les modalités de traitement des maladies des fruits, avant et après récolte.

Le traitement des arbres à noyau (pêcher, abricotier) contre l'oïdium est nécessaire, ainsi que celui contre la rouille du prunier.
Enfin le traitement contre la tordeuse orientale ne devra pas être négligé ; ce ravageur envahissant les vergers de pommiers à proximité des pêchers.
Carpocapse et Eulia sont également actifs et leur présence requiert une protection.

C U L T U R E S   L E G U M I E R E S

ROUILLE SUR ASPERGE :

Le traitement est conseillé contre cette maladie, à raison de deux applications à quelques jours d'intervalle, à l'aide d'un produit organocuprique.

Le manèbe et la triforine sont également préconisés.

NOCTUELLE SUR POMME DE TERRE :

Elles sont actuellement signalées dans le secteur de Montpellier sur cultures d'automne.

D I V E R S

ALEURODES :

En nette recrudescence sur cultures maraichères et florales, ces ravageurs doivent être combattus.

Tirage du 16 août 1982 - 1100 exemplaires

10

LE DEPERISSEMENT DES ORMES

Une deuxième épidémie

Les ormes européens ont déjà subi une première épidémie de Graphiose à partir de 1917. Entre les deux guerres le parasite a été introduit aux ETATS-UNIS et au CANADA. C'est vers la fin des années soixante que les Anglais ont noté une recrudescence de la maladie dont l'origine est liée à l'entrée en EUROPE d'une souche dite "agressive" en provenance des ETATS-UNIS. Cette souche porte en grande partie la responsabilité de l'épidémie actuelle qui sévit dans toute l'Europe.

Le processus parasitaire

L'agent pathogène est un champignon microscopique (Ceratocystis ulmi) qui parasite les vaisseaux des derniers cernes provoquant leur obstruction et le flétrissement du feuillage. Les feuilles jaunissent, s'enroulent, virent au brun et tombent prématurément sur l'ensemble d'une branche et l'année suivante sur l'ensemble de l'arbre. Ce champignon est disséminé par des insectes (Scolytes) et également entre arbres voisins par l'intermédiaire des contacts entre leurs racines.

La maladie concerne tous les ormes, sauvages ou plantés, parfois les Zelkovas mais ne menace aucune autre essence. La résistance à la maladie est exceptionnelle chez l'Orme européen.

Situation actuelle

Dix ans après le début de l'épidémie en région parisienne, l'ensemble de notre territoire a été progressivement concerné par la souche agressive.

Depuis plusieurs années les actions concertées du Ministère de l'Agriculture (Service de la Protection des Végétaux et Institut National de la Recherche Agronomique) ont permis d'informer, d'améliorer et d'expérimenter les méthodes modernes de lutte, d'engager des recherches à moyen terme pour la sélection d'ormes plus résistants.

Méthode de lutte

Il n'existe pas actuellement de traitement efficace contre les insectes vecteurs de la maladie. On lutte contre eux de manière indirecte en supprimant les arbres malades siège de leur multiplication.

. Suppression des foyers

Tout orme dont plus de la moitié du feuillage présente des symptômes doit être abattu : il est condamné et le laisser en place favoriserait la pullulation des Scolytes. Les arbres déjà morts doivent être également abattus, écorcés et leurs écorces incinérées. Le bois n'est pas déprécié par la maladie.

P.1437

. Abblation des branches malades

Mesure qui, appliquée dès l'apparition des symptômes, peut permettre l'élimination du parasite.

. Injection de fongicides

Il s'agit d'imbiber les cernes les plus récents (qui conduisent la sève et sont menacés par le parasite) d'un fongicide liquide. Cette application a lieu par injection dans le tronc ou les racines à l'aide d'un matériel approprié. Trois spécialités sont autorisées pour cet usage : LIGNASAN (Seppic), ORMOGAL (Merck Sharp et Dohme), SANDOMIL PP (Sandoz).

Ce traitement est à réserver à des arbres sains, éventuellement en tout début d'attaque, dont les racines ne se mêlent pas à celles d'arbres déjà malades. Il est nécessaire de renouveler le traitement chaque année, en Mai-Juin tant que subsistent des foyers aux alentours. La protection acquise n'est pas totale et exige en complément la suppression des sujets dépérissants.

Perspectives d'avenir

Des recherches ont abouti à des méthodes de piégeage des insectes vecteurs mais des progrès restent à accomplir avant la diffusion de cette technique.

Récemment il a été suggéré aux ETATS-UNIS de lutter biologiquement contre la maladie en injectant aux arbres une bactérie. A la fois du point de vue technique et du point de vue légal il serait prématuré de recommander cette méthode.

Des recherches se poursuivent afin de sélectionner des ormes résistants à la souche agréssive. La France y participe dans le cadre d'une action internationale (CEE). Dans l'immédiat on devra remplacer les ormes disparus par d'autres essences : Platane, Tilleul, Erable, Hêtre, Frêne, Cerisier ...

ORIGINE : INRA - SPV